

## **MAIRIE DE PLUMELIN**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 20h01), Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur LORIC Roland

Etaient absentes : Madame LE RAY Béatrice, Madame LE GALLIARD Marie, Madame BERTHELOT Céline.

Secrétaire : Madame LE BOULER Sabrina

#### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Madame LE BOULER Sabrina, en qualité de secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 14*

*Nombre de conseillers votants : 14*

#### **DEMISSION D'UN CONSEILLER**

Monsieur Le Maire annonce qu'il a reçu en date du 18 septembre 2018, par lettre recommandée, un courrier de Monsieur Arnaud LECLERC informant de sa démission du conseil municipal de Plumelin. Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre et précise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la démission soit effective et définitive à réception du courrier. Le préfet a également été immédiatement informé.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal est désormais composé de 21 membres. Monsieur Arnaud LECLERC était membre des commissions « affaires scolaires » et « enfance et jeunesse »

## **DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

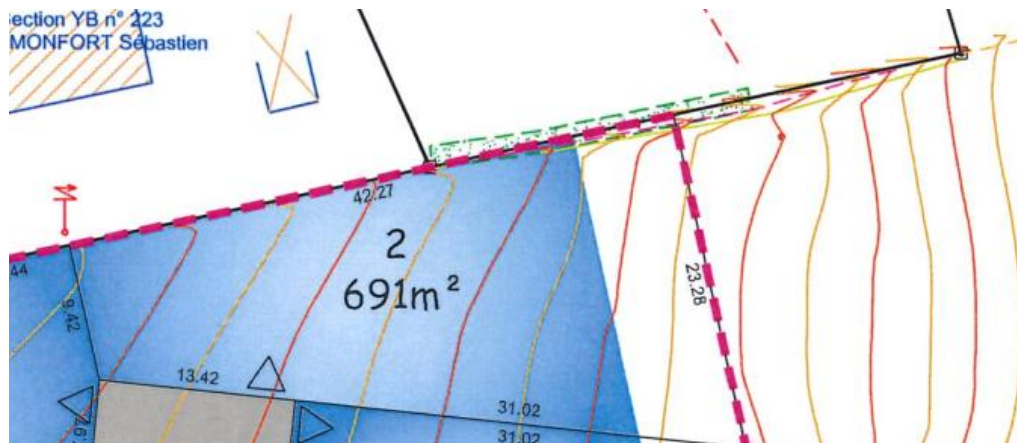
Monsieur le Maire sollicite le rajout d'un point à l'ordre du jour. Dans le cadre des travaux d'aménagements de la Résidence de l'Etang, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une cession de terrain pour régulariser le bornage d'un terrain.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres valide le rajout de ce point à l'ordre du jour.

## **CESSION DE TERRAIN - RESIDENCE DE L'ETANG**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Résidence de l'Etang, il est apparu que la clôture appartenant à Monsieur et Madame LE BRAZIDEC, propriétaires limitrophes de la future Résidence empiète sur le terrain communal.

Monsieur et Madame LE BRAZIDEC Yannick, propriétaires de la parcelle cadastrée YB n°224 ont manifesté le souhait de conserver leur clôture en l'état. Monsieur le Maire propose les conditions de cessions suivantes : soit 30€ le prix de vente au mètre carré, les frais de bornage et d'acte notarié à charge de l'acquéreur.



Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la cession de la parcelle en cours de bornage et située à la jonction des parcelles YB224 et YB289 d'une surface estimée approximativement à 15m<sup>2</sup> ; et autorise la cession au prix de 30 euros le mètre carré avec l'ensemble des frais à charge de l'acquéreur.

## **NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE - APPROBATION DU PROJET ET ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date 13 février 2018, le conseil municipal a approuvé la proposition d'EADM concernant une étude de faisabilité dans le cadre du projet Restaurant scolaire. Le résultat des études et la volonté des élus de poursuivre et développer le projet présenté ont permis de considérer la nécessité de désigner un cabinet pour la maîtrise d'œuvre. Il a ainsi été procédé au lancement d'une procédure adaptée ouverte en une seule phase *avec audition/négociation* dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire à PLUMELIN.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 5 juillet 2018 sur la version papier du Ouest France 56 et sur le site de dématérialisation [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com). Les pièces du dossier ont été disponibles par voie dématérialisée le même jour.

Monsieur Le Maire précise que 15 candidatures et offres ont été réceptionnées préalablement à la date limite du 6 septembre 2018 à 12h00. Le groupe de travail restaurant scolaire s'est réuni plusieurs fois avec EADM afin d'étudier les différentes candidatures pour la maîtrise d'ouvrage du bâtiment. Le 12 septembre 2018, la commission technique chargée de l'examen des candidatures et offres, présidée par Monsieur le Maire, s'est réunie dans les locaux de la mairie. Après examen des dossiers des candidats, débats et votes, la Commission a retenu les 4 candidatures suivantes:

- ✓ Equipe **ATELIER RIGUIDEL (Etel)**, Armor économie, Structure Béton, BET OCEAM Ingénierie, BEGC, AERIUS, JLBI acoustique
- ✓ Equipe **LBL ASSOCIE (Pontivy)**, Bretagne Ingénierie, Gueguen Perennou, 107 ECO, Acoustibel, Kegin Ingénierie, Colart,
- ✓ Equipe **BLEHER ARCHITECTES (Plumelec)**, Become, Graphibat économie, ABI Structure, GEDI Ingénierie, CEA, Acoustibel
- ✓ Equipe **BURGAUD ARCHITECTE (Nivillac)**, GEFI, EXAGONE, SEBA, Pierre Yves Hageré

Pour rappel, les 4 candidats admis à se présenter à l'audition l'ont été sur la base des critères suivants, par ordre croissant d'importance:

- Montant des honoraires
- Qualifications et composition de l'équipe
- Qualité et pertinence des références proposées

Les 4 équipes ont été convoquées, par courriel en date du 14 septembre 2018, pour se présenter à l'audition. L'audition s'est déroulée le 19 septembre 2018 à 8h30 pour ATELIER RIGUIDEL, à 9h30 pour LBL ASSOCIE, à 10h30 pour BLEHER ARCHITECTES, à 11h30 pour BURGAUD ARCHITECTE.

La commission technique réunie le 19 septembre 2018 a émis un avis suite aux auditions et en fonction des critères d'attribution suivants préalablement définis :

- ✓ Organisation et méthodologie de l'équipe sur la base de la note synthétique remise dans l'offre et de la présentation lors de l'audition : 60%
- ✓ Montant des honoraires : 40%

La commission technique propose de désigner l'équipe LBL ASSOCIE (Pontivy) comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du restaurant scolaire, pour un montant d'honoraire forfaitaire provisoire de 149 330 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de construction d'un restaurant scolaire d'une surface utile globale de 621 m<sup>2</sup>, représentant une surface de plancher d'environ 704 m<sup>2</sup>, et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération 1 295 540 € HT (1 209 150 € HT pour le bâtiment et 86 300 € HT pour les VRD) (valeur avril 2018).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide également la proposition de la commission pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre LBL ASSOCIE de Pontivy (Bretagne Ingénierie, Gueguen Perennou, 107 ECO, Acoustibel, Kegin Ingénierie, Colart) et autorise EADM agissant au nom et pour le compte de la Commune de Plumelin à signer et à notifier le marché de maîtrise d'œuvre au groupement précité suivant les caractéristiques du marché suivantes :

- Conditions économiques du marché : Septembre 2018
- Prix : révisable, index utilisé : Ingénierie
- Estimation des travaux : 1 295 450,00 € HT valeur septembre 2017, ainsi répartis :
  - 1 209 150 € HT pour le bâtiment
  - 86 300 € HT pour les VRD.
- Domaine : Bâtiment
- Montant forfaitaire des honoraires: 149 330 € HT (valeur septembre 2018)

20h01 – Arrivée de Monsieur BERNARD Anthony

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Nombre de conseillers votants : 15*

### **MORBIHAN ENERGIES – CONVENTIONS DE FINANCEMENT RESIDENCE DE L'ETANG**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la Résidence de l'Etang, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune. Les travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIES sont réalisés par le SDEM et sous leur responsabilité. Selon le type de travaux, des conventions de partenariat et de financement sont proposées.

Considérant la proposition MORBIHAN ENERGIES avec une estimation de la contribution de la collectivité pour un montant de 26 100€ TTC se décomposant de la sorte :

- ✓ Electricité – desserte interne – contribution 15300€ TTC (50% du coût réel des travaux estimés à 30600€) ;
- ✓ Eclairage – extension – proposition d'une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 1200€ HT et une participation du SDEM à hauteur de 30% soit un montant de 360€ HT. Il restera à charge de la commune 840€ HT (1080€ TTC) ;
- ✓ Pose de fourreaux – proposition d'une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel de 8100€ HT à charge de la commune soit 9720€ TTC ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise la réalisation de l'ensemble des travaux précités par Morbihan Energies et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions proposées.

Monsieur le Maire informe par ailleurs que GRDF sollicite la participation de la commune pour la Résidence des bleuets à hauteur d'environ 6000€. Concernant la Résidence de l'Etang, GRDF n'a pas de travaux d'extension à réaliser pourra vraisemblablement proposer le raccordement au gaz de ville pour les futurs propriétaires.

### **ETUDE DEPOSE LIGNE HAUTE TENSION – SIGNATURE DE CONVENTION**

Le syndicat d'énergie du Morbihan – MORBIHAN ENERGIES - a sollicité l'entreprise RESO pour une étude concernant l'extension électrique pour COET VILLAGE.

Monsieur Le Maire précise que ce projet s'organise dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Le projet prévoit des travaux pour un montant estimé à 140 000€, dont la moitié resterait à charge de la commune et l'autre moitié à charge de Morbihan Energies.

L'étude prévoit que le nouveau poste électrique sera positionné près des conteneurs, qu'un nouveau support Haute Tension sera installé à côté du terrain de foot et prévoit la pose de câbles et coffrets électriques pour la viabilisation de la Résidence COET VILLAGE.

Pour mener à bien la suite des études, la signature préalable de de plusieurs conventions avec Morbihan Energies est nécessaire :

- ✓ Convention à titre gracieux d'une portion de terrain de 12.28m<sup>2</sup> pour installer le poste de transformation électrique ;
- ✓ Convention de servitudes pour le passage d'une ligne électrique aérienne ;
- ✓ Convention de servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide le projet pour un montant de travaux prévisionnel total estimé à 140000€ et autorise Monsieur Le Maire à prendre toute disposition pour mener les études et le projet. Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les différentes conventions précitées permettant la poursuite des études.

### **BSH- EVOLUTION DE LA GARANTIE SUR PRET EN COURS**

En 2018, l'Etat a engagé une réforme du financement du logement social avec une baisse des APL, intégralement compensée par une réduction de loyer de la part des bailleurs sociaux, réduction dite RLS (Réduction de Loyer Solidarité). Pour BSH cette réduction RLS a un impact financier conséquent. Pour atténuer l'effet de cette baisse massive des ressources des bailleurs, plusieurs mesures ont été proposées dont le réaménagement de la dette des bailleurs possible avec un réaménagement des emprunts.

Dans le cadre du prêt enregistré par BSH en 1998 pour la construction des logements rue Abbé Calbourdin, la commune de Plumelin s'est portée garante de l'emprunt réalisée auprès de la caisse des dépôts.

Dans ce contexte et dans le cadre du réaménagement du prêt, BSH sollicite la commune en tant que garant pour réitérer sa garantie sur l'offre proposée.

A titre d'information le capital initial était de 99701.66€ et le capital restant dû en 2018 s'élève à 13627€ avec une proposition de taux réaménagé pour la durée restante jusqu'en 2030.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte de réitérer sa garantie pour le remboursement du prêt concerné, s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

### **ADMISSION CREANCE ETEINTE**

Monsieur Le Trésorier Principal de Locminé est en charge des créances communales impayées, et à ce titre doit mettre en œuvre les différents moyens dont il dispose pour recouvrer les créances.

Des créances sont irrécouvrables du fait de redevables devenus insolvable. La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son caractère irrécouvrable, comme par exemple la décision d'une commission de surendettement.

Monsieur Le Maire souligne que la créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier, et qu'aucune action de recouvrement n'est possible : la créance éteinte constitue donc une charge définitive pour la collectivité, enregistrée à l'article budgétaire 6542 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré par à l'unanimité valide l'admission en créance éteinte de la somme de 964.47€ conformément à l'état transmis par Monsieur Le Trésorier Principal en date du 24 septembre 2018 et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

### **AVENANT CONVENTION AVEC LA SATESE**

La mission du service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) a été confiée au conseil départemental via une convention signée en 2014 suite à la délibération du conseil municipal du 7 octobre 2014. Cette convention était initialement prévue pour une durée de 3 ans et expirait fin 2017. Un premier avenant a été proposé pour 2018, et le Conseil Départemental propose la signature d'un nouvel avenant permettant de proroger la mission

jusqu'en fin 2019. L'avenant modifie l'article 10 concernant la durée de la convention, prorogée ainsi jusqu'au 31 décembre 2019, ainsi que les articles 2 et 3.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2-année 2019 avec le Conseil Départemental afin de proroger la convention avec la SATESE d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - LDA**

Monsieur le Maire rappelle que le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan intervient dans le cadre d'une convention de prestation de service pour le restaurant scolaire pour effectuer un certain nombre d'analyses régulières concernant :

- ✓ L'analyse microbiologique réglementaire des denrées alimentaires
- ✓ L'analyse microbiologique des surfaces (autocontrôles)
- ✓ L'analyse de l'eau

Ces analyses sont obligatoires et réclamées par les services de la direction de la protection des populations qui effectuent des contrôles réguliers au restaurant scolaire. Le forfait annuel s'élève 586.85€ HT pour l'année 2018/2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur Le Maire à signer la convention proposée pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2018 et valide une reconduction tacite de la convention chaque année.

### **PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EXERCE PAR EAU DU MORBIHAN POUR L'ANNEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que les rapports sur le prix et la qualité du service exercé par Eau du Morbihan sont présentés chaque année en conseil municipal.

Monsieur ADRIAN Daniel, délégué pour la commune à Eau du Morbihan, présente à l'assemblée les deux rapports concernant le prix et la qualité du service exercé par Eau du Morbihan pour l'année 2017. Ces deux rapports ont été adoptés préalablement par le comité syndical. Ces rapports sont consultables sur le site internet d'Eau du Morbihan ([www.eaudumorbihan.fr](http://www.eaudumorbihan.fr) – rubrique télécharger/rapports d'activité).

Les rapports de l'ARS sur la qualité de l'eau sont également sur le site internet.

Monsieur Daniel ADRIAN souligne certains points importants et rappelle que le niveau d'eau des nappes phréatiques est préoccupant. Il rappelle également l'importance d'adopter des gestes simples permettant d'économiser l'eau et précise qu'une campagne d'informations #LAISSE PAS COULER rappelle quelques fondamentaux.

### **COMPTE RENDUS**

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours :

#### Résidences des Bleuets et Etang

- Depuis lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 : début des travaux d'aménagements
- Possibilité de réservation de terrain : un document est disponible en mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre. L'information sera relayée dans le prochain bulletin trimestriel.

Le conseil municipal décide d'enlever les panneaux de la Résidence des Ajoncs qui sont en bord de voie (au niveau de la déchetterie et en bord de la RN 24).

### Halls mairie-médiathèque et salle polyvalente

Lors du conseil municipal du 12 septembre 2017, il avait été précisé que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) accompagnait la commune pour préparer le dossier permettant d'envisager les travaux d'aménagement suivants :

- Modification de l'entrée de la salle polyvalente (création d'un hall d'environ 100m2, réfection des sanitaires, mise en accessibilité et acoustique de la salle)
- Création d'un hall reliant la médiathèque et la mairie (travaux d'accessibilité, réaménagement de la salle d'attente et du hall d'accueil de la mairie, hall pouvant servir de hall d'exposition).

Monsieur le Maire précise que suite à ces travaux, les membres du conseil municipal ont été informés lors de la séance du 13 février 2018 qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre allait être lancée. A l'issue de cette consultation, 3 candidats ont été auditionnés par la commission et le cabinet BLEHER de PLUMELEC a été retenu.

Suite à l'annonce de l'attribution du marché lors de la séance du conseil municipal du 5 juin 2018, le cabinet BLEHER a débuté le travail d'esquisses et de descriptifs des deux projets. Deux réunions de travail ont déjà eu lieu en septembre avec la commission travaux et les adjoints, afin de définir les besoins, préciser les possibilités techniques et budgétaires, et répondre aux exigences d'accessibilité des bâtiments. Monsieur Le Maire a également organisé des réunions de présentation avec le personnel administratif de la mairie.

La prochaine réunion est fixée au 16 octobre. Certains points ont déjà été définis et arrêtés permettant ainsi au cabinet BLEHER de proposer des esquisses et des perspectives en volume. Il est prévu de présenter le projet lors du prochain conseil municipal en novembre.

### Coët Village

Monsieur le Maire précise qu'après relance de la consultation pour le lot infructueux l'ensemble des entreprises a été retenu. BSH maintient son projet malgré une enveloppe budgétaire plus élevée que le budget prévisionnel pour leur partie. Concernant la partie communale, le budget prévisionnel se tient.

Le début des travaux est programmé pour janvier 2019. Le projet enregistre 3 mois de retard sur le prévisionnel en raison des délais administratifs rallongés du fait du lot infructueux.

### DSP

Monsieur le Maire informe que la commission DSP se réunira le lundi 8 octobre à 14h en mairie pour l'avis sur les offres déposées.

### PLU – Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire évoque une possibilité autorisée par certains PLU, de faire des parkings dans la marge de recul le long de la RN24. Le but est d'éventuellement étendre la possibilité de stationnement de petits véhicules dans la marge de recul et sous certaines conditions.

Les services de la DDTM peuvent accompagner la collectivité pour les modalités administratives de la modification de PLU. Certains élus suggèrent de conserver une marge de recul de 10 mètres. Monsieur Le Maire propose d'évoquer plus précisément ce point lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la proposition de modification de PLU et autorise Monsieur Le Maire à entamer les démarches en concertation avec les services de la DDTM.

## ❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### **Commission Affaires scolaires et sociales**

#### 15ème anniversaire du domicile partagé

- ✓ 70 personnes présentes
- ✓ Satisfaction générale de la part de l'ensemble des invités
- ✓ Monsieur GOULARD, président du Conseil Départemental, était présent, ainsi que Madame MAUGAIN et Monsieur BLEUNVEN, Conseillers Départementaux. Monsieur LE BRAZIDEC, Conseiller Régional a également participé à cette manifestation.

Monsieur Le Maire souhaiterait que soit mis en place assez rapidement une commission extramunicipale pour réfléchir sur le sujet de l'accueil des personnes âgées à court et moyen terme. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître pour réfléchir et travailler sur le sujet

#### Repas du CCAS

- ✓ Réunion de préparation pour le repas du 11 novembre est prévue le 5 octobre 2018.

#### Dette et factures impayés

- ✓ Le travail a été conséquent pour récupérer pratiquement 50% de l'encours de la dette qui s'est élevé jusqu'à près de 37000€.

### **Commission Enfance et jeunesse**

#### Semaine bleue

Madame LE GAL Martine présente le programme de la Semaine Bleue. De nombreuses animations sont prévues tout au long de la semaine.

#### Conseil municipal des jeunes

- ✓ Boum d'Halloween – le mercredi 31 octobre : les jeunes conseillers municipaux ont préparé les affiches et le programme

### **Commission Travaux**

- ✓ Terrain de foot : la clôture est terminée
- ✓ Pose de bordure entre Kerfourchec et La Gare
- ✓ Pose de 3 jardinières à Gohélen pour sécuriser les voies : ce type d'aménagement apporte une bonne réponse aux problèmes de sécurité
- ✓ Chemin de randonnée : des travaux ont été effectués pour terrasser le chemin
- ✓ Branchement électrique est effectué dans le bâtiment communal loué à la société ROZ MINIOR
  
- ✓ Travaux de la Résidence des Bleuets
  - Arrachage de la haie
  - Mise en place d'une clôture pour remplacer la haie
  - Entrée de la Résidence des Bleuets : le terre-plein a été enlevé : réflexion pour création d'un plateau surélevé



- ✓ Travaux de la Résidences de l'Etang
  - Les études géotechniques sont relativement bonnes et ne font pas apparaitre de problématiques sérieuses.
  - La ligne haute tension devrait être effacée : les discussions sont en cours avec Morbihan Energies
  - Une tranchée sera creusée pour descendre à l'Espace de Loisirs du Tarun
- ✓ Réunion des exploitants agricoles – Un réunion est programmée le jeudi 29 novembre à 19h30 salle du conseil municipal pour sensibiliser sur les coulées de boues et les talus. Monsieur LE NET Serge a effectué un repérage sur le terrain avec une personne du SAGE blavet

### **Commission Communication-finances**

- ✓ PLUMELINFOS
  - Décalage d'une semaine pour la distribution
- ✓ Bulletin annuel
  - Un planning avec listes des articles à transmettre sera envoyé aux élus de la commission, aux services et associations.
  - Avec le planning, sera transmis un rappel de dates à respecter : tout article reçu hors délai n'aura pas l'assurance d'être diffusé dans le bulletin
  - La commission communication sera réunie début novembre pour un point sur les articles reçus

### **Commission Sports et associations**

- ✓ Maisons fleuries – remise des prix le 26/10 à 19h00- salle du conseil municipal
- ✓ Boite aux lettres du Père Noel – Elle est en instance de fabrication et sera installée du 1<sup>er</sup> au 16 décembre. Une réponse sera assurée pour tous les courriers déposés jusqu'au 16/12
- ✓ Associations : des cours de yoga vont prochainement débiter sur la commune
- ✓ Médiathèque
  - Atelier créatif du 3 octobre – 14 personnes sont inscrites
  - Exposition actuellement en cours sur le thème de l'eau
  - De nombreuses animations à venir d'ici la fin de l'année

### ❖ COMPTES RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL

### **Signalétique**

Panneaux en campagne : un repérage est planifié :

- Samedi 27 octobre 2018 – RDV 8h30 en mairie
- 4 équipes vont sillonner la campagne pour un repérage complet  
*Roland/Nicolas/Sabrina/Isabelle/Pierre/Serge/Daniel/Martine/Didier/Corinne/André*

### ***Rencontre de quartier du 21 septembre***

Monsieur le Maire précise qu'un compte rendu de tous les rencontres, sera présenté lors du prochain conseil municipal.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le spectacle de Noel offert par la municipalité à destination des élèves scolarisés dans les écoles de la commune sera présenté le mardi 18 décembre à la salle polyvalente.

Les prochains conseils municipaux devraient se tenir les mardi 20 novembre à 19h30 et mardi 18 décembre à 19h30. Les dates seront confirmées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de conseil municipal est levée à 21h54.